

Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 13 février 2018

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SYAGE

Secrétaire de séance : Madame Monique LEVIEUX

Le Bureau,

- Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2017.
- Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 13 février 2018.
- Décide** à l'unanimité, de supprimer 2 postes d'ingénieur principal, 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, 1 poste de rédacteur, 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 3 postes d'adjoint administratif, 1 poste d'adjoint technique.
- Décide** à l'unanimité, de créer 2 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Dit qu'aucun niveau d'études ou de diplôme n'est exigé et que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade précité. Précise que ces agents ne pourront prétendre à aucune prime ni indemnités en dehors des indemnités à caractère obligatoire et du remboursement des frais de transport conformément aux textes en vigueur. Autorise le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels. Dit que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.
- Décide** à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention, pour l'année 2018, avec le Comité d'Entraide du personnel du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres.
- Décide** à l'unanimité, l'adhésion du Syndicat, pour l'année 2018, aux dix associations suivantes : ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement - AAP : Association des Acheteurs Publics - CEPRI : Centre Européen de Prévention du Risque Inondation - CEPRI (Réseau PAPI) : Centre Européen de Prévention du Risque Inondation, réseau - L'ARB-Île-de-France : Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France - IDEAL Connaisances (Réseau Milieux Aquatiques) : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local - IDEAL Connaisances (Réseau Eau) : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local - ADQPTA : (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) - AQUIBRIE : Association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie - VISOV : Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel. Autorise le Président à souscrire les bulletins d'adhésion correspondants. Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Décide à l'unanimité, d'approuver la modification du montant et du pourcentage de la part de la subvention revenant au SYAGE, indiqués à l'annexe 2 du projet d'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de la rénovation du quartier du Bord de l'Eau - ANRU Paul Bert à Villeneuve-le-Roi, projet approuvé par délibération du 3 octobre 2017.

Décide à l'unanimité, d'approuver l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de contrôles des installations d'assainissement domestiques et de gestion des eaux pluviales privées - lot n°3 : Enquêtes des bâtiments publics. Autorise le Président à signer le marché dans les conditions prévues au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres : Titulaire : Société SUEZ EAU France. Précise que l'accord-cadre sera conclu de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2018 et pourra être reconduit tacitement d'année en année dans la limite de 4 ans, dans la limite des montants suivants : montant minimum annuel : 30 000 € HT, soit 33 000 € TTC et montant maximum annuel : 150 000 € HT, soit 165 000€ TTC.

Décide à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre n° AC-1-2016, pour la réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales - Esplanade de l'Avenue Marcelin Berthelot - Commune de Draveil et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant : Titulaire : Groupement conjoint PARENCE/SADE pour un montant HT de 1 293 887,19 €. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Décide à l'unanimité, de l'intégration dans le patrimoine du SYAGE des ouvrages d'assainissement eaux usées de la rue de la Garenne à Santeny dans le domaine public du SYAGE. Précise que cette intégration interviendra dès lors que la commune aura repris la voie et que les ouvrages d'eaux pluviales ne sont pas, en l'état actuel, intégrés au domaine public du SYAGE. Autorise le Président à signer tous les documents inhérents à cette cession.

Le Président

Alain CHAMBARD

